



Para

Michna 8 - Chapitre 7

הַמַּצְנִיעַ אֶת הַחֲבִית שֶׁלֹּא תִשָּׁבֵר {ט}, אוֹ שֶׁכִּפְּאָה עַל פִּיהָ עַל
מִנֵּת לְנִגְבָּה לְמִלֵּאת בָּהּ, כָּשֶׁר. לְהוֹלִיךְ בָּהּ אֶת הַקִּדּוּשׁ, פָּסוּל.
הַמִּפְנֶה חֲרָסִין מִתּוֹךְ הַשֵּׁקֶת בְּשִׁבִּיל שְׂתַחֲזִיק מֵיָם הַרְבֵּה, כָּשֶׁרִין.
וְאִם בְּשִׁבִּיל שֶׁלֹּא יִהְיוּ מַעֲכָבִין אוֹתוֹ בְּשַׁעָה שֶׁהוּא זוֹלֵף אֶת הַמֵּיִם,
פָּסוּל:

Celui qui range une cruche afin qu'elle ne se brise pas, ou qui la retourne pour la faire sécher en vue de pouvoir y puiser de l'eau, l'eau est valide. Mais s'il l'a fait dans l'intention d'y transporter des cendres de la vache rousse, elle est invalide.

Celui qui retire des pierres d'un bassin : si c'est pour en augmenter la capacité, l'eau est valide ; mais si c'est pour ne pas être gêné lors du versement de l'eau de la vache rousse, elle est invalide.



1 Histoire pour Chabbath, Tome 1 (Binyamin Benhamou)

Les plus passionnantes histoires racontées par Binyamin Benhamou, enfin en livre !

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions